



G7 Social - 6-7 juin à Paris Recommandations du Women 7 (W7)

Promouvoir et investir dans l'autonomisation économique des femmes, l'inclusion financière et l'accès à un travail décent pour toutes et pour tous

Préambule

En 2019, les femmes et les filles partout dans le monde continuent de faire face à des obstacles importants qui restreignent leur accès aux ressources, au pouvoir et aux opportunités ainsi que leur autonomisation économique et leur indépendance. Actrices clés de l'économie formelle et informelle, elles doivent disposer des mêmes droits et opportunités que les hommes dans l'ensemble de leur vie personnelle et professionnelle.

Selon le World Economic Forum, il faudra attendre encore au moins 108 ans pour atteindre l'égalité femmes-hommes. Dans le monde du travail, que ce soit dans les pays du G7 et au-delà, les inégalités auxquelles sont confrontées les femmes et les filles se traduisent par de multiples facteurs : des lois discriminatoires, des conditions de travail non sûres, une répartition disproportionnée du travail non rémunéré sur les épaules des femmes et des filles, un manque d'accès aux ressources économiques et financières, des écarts significatifs en termes de salaires et d'opportunités et des normes et stéréotypes de genre néfastes. En outre, partout dans le monde, les femmes sont surreprésentées dans le secteur informel et dans les emplois précaires. Les pays du G7 ont les moyens et le devoir d'agir pour lutter contre ces inégalités en droit et de fait et favoriser l'autonomisation économique des femmes ainsi que l'égalité professionnelle.

La lutte contre les inégalités, avec une attention particulière pour les inégalités femmes-hommes, a été choisie par la Présidence Française en tant que priorité du G7 2019. Dans ce cadre, en tant que membres du Women 7 (W7), réunissant des organisations féministes de la société civile des pays du G7 et de pays du Sud, nous demandons aux gouvernements du G7 de développer et mettre en oeuvre des politiques publiques féministes aux niveaux national et international pour répondre à ces défis et inégalités. Dans ce contexte, des mesures spécifiques sont nécessaires pour les groupes qui sont victimes de discriminations multiples, dont les femmes racisées, les femmes rurales, les femmes en situation de handicap, les personnes LGBTI+, les femmes migrantes et réfugiées, et les femmes autochtones, entre autres.

Les gouvernements du G7 doivent respecter dans leurs actions nationales et internationales les engagements déjà pris en matière d'autonomisation économique des femmes et des filles, en intégrant une approche féministe dans les processus décisionnels ainsi que dans la mise en oeuvre des politiques. En s'appuyant sur la Déclaration de Charlevoix en matière d'égalité et de croissance économique, la Feuille de Route de Taormina, les engagements 25X25 et les conclusions 2017 du Panel de Haut Niveau sur l'autonomisation économique des femmes de l'ONU, les gouvernements du G7 doivent adopter un plan d'action en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans



les années à venir tant sur leurs contextes nationaux que pour leurs politiques à l'international. Il est fondamental pour les leaders du G7 d'engager différent-e-s partenaires et acteurs-trices, y compris les organisations et associations féministes qui travaillent dans les pays du G7 et au-delà, les syndicats et les partenaires sociaux, les agences de développement et le secteur privé.

Nous appelons les pays du G7 à :

- 1. Investir dans des infrastructures sociales et une protection sociale universelle**
- 2. Assurer l'égalité d'accès au travail décent et mettre en oeuvre des mesures spécifiques pour lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles**
- 3. Garantir l'accès et le contrôle des femmes aux ressources et au pouvoir économique et financier**
- 4. Adopter des mesures pour lutter contre la ségrégation horizontale et verticale dans le monde du travail**

Dans les pays du G7 et au-delà , les gouvernements du G7 doivent en priorité prendre des mesures pour :

1. Investir dans des infrastructures sociales et une protection sociale universelle

- **Investir dans des infrastructures sociales adéquates, accessibles et de haute qualité, dans la protection sociale, et dans l'amélioration des conditions de travail des personnes, en grande majorité des femmes, dans les services de soin (*care*).** Dans ce contexte, comme souligné par la Feuille de Route de Taormina, le secteur formel compte largement sur le travail de soin non rémunéré, qui pèse de façon disproportionnée sur les femmes et les filles, et les infrastructures sociales jouent un rôle essentiel pour alléger ce fardeau et pour s'assurer qu'elles puissent faire partie du marché de travail formel.
 - Dans cette perspective, dans la lignée de l'ODD 5.4, les Etats du G7 doivent :
 - S'engager à investir dans des **infrastructures sociales de haute qualité**, telles que les services de garde d'enfants. Les Etats du G7 doivent investir 2% du PIB dans les infrastructures sociales (y compris les services de soin, santé et éducation), qui ont le potentiel de générer de l'emploi en plus dans des secteurs où les femmes sont fortement majoritaires.
 - Adopter la budgétisation sensible au genre dans tous les budgets, y compris dans la construction d'infrastructures, pour s'assurer qu'une forte perspective genre soit incluse.
 - Assurer le suivi de l'engagement pris dans la Feuille de Route de Taormina afin que l'OCDE mette à jour et partage ses estimations de ce que représente le travail de soin non rémunéré et le travail domestique dans les pays du G7.



- Il est fondamental d'investir dans une **protection sociale universelle**, pour combattre la pauvreté et favoriser un développement inclusif et durable, en lien avec l'ODD 1.3.
 - Les Etats du G7 doivent adopter des programmes et des initiatives au niveau national qui garantissent **l'accès pour les femmes aux services de protection sociale** en cas de maladie, maternité, divorce, chômage, invalidité, vieillesse. Ces mesures et services doivent inclure, par exemple, l'accès et le versement de pensions sociales, le versement de pensions alimentaires pour enfants à charge, des soins universels de garderie, une exemption de frais pour des services de santé et/ou de formation, un accès à l'assurance-chômage, un accès aux congés-maladie, quel que soit le statut contractuel des travailleurs et travailleuses. Une attention particulière doit également être portée à la situation des veuves pour leur garantir le cas échéant une pension de réversion et un minimum vieillesse.
 - Les **congés maternité et paternité** rémunérés doivent être garantis dans tous les pays du G7 et au-delà. Pour garantir une participation égale des femmes et des hommes dans le travail de soin, le congé paternité doit être étendu. Les congés maternité et paternité doivent être appliqués également aux couples de même sexe.
 - En reconnaissant la parentalité comme facteur indéniable de clivage professionnel entre les femmes et les hommes, il est important d'encourager les entreprises à garantir le maintien intégral des revenus pour toutes les femmes pendant le congé maternité en généralisant l'accès à une offre de prévoyance (obligatoire et/ou complémentaire) harmonisée, quel que soit leur statut professionnel, et assurer la continuité de ce droit lors d'un changement de contrat ou de statut professionnel de manière à ne pas freiner la mobilité et les projets professionnels.
 - Il est également nécessaire d'investir dans le **congé parental rémunéré non transférable** pour les deux parents ainsi que dans la garde universelle d'enfants et les services à la personne.
 - Un **congé familial**, pour s'occuper de proches malades, de personnes âgées ou en situation de handicap, doit être garanti dans les pays du G7 et au-delà.
 - Pour assurer l'accès universel à une protection sociale, il est nécessaire de favoriser une collaboration entre les différent·e·s acteurs·trices, tel·le·s que organisations internationales, institutions financières, partenaires sociaux, agences de développement, secteur privé, organisations de la société civile.
 - Une attention toute particulière doit être portée aux besoins des groupes les plus marginalisés, qui sont victimes de discriminations croisées, dont les femmes racisées, les femmes rurales, les femmes en situation de handicap, les personnes LGBTI+, les femmes migrantes et réfugiées, et les femmes autochtones. Des mesures spécifiques doivent aussi être prises pour soutenir les mères isolées.



- Il est crucial de favoriser une **répartition égale** de responsabilités dans les services de soin, et particulièrement **du travail de soin non rémunéré**, qui pèse de façon disproportionnée sur les femmes et les filles et qui empêche leur autonomisation économique.
 - Dans ce contexte, il est fondamental de promouvoir l'engagement des hommes dans le travail de soin non rémunéré pour que celui-ci soit partagé plus équitablement entre femmes et hommes, entre les familles et le secteur public.
 - Il est important aussi d'encourager les entreprises à s'engager en faveur des femmes et de leurs droits professionnels en favorisant un équilibre entre la vie professionnelle et privée pour toutes et tous. Cela permettra une meilleure répartition des charges multiples qui pèsent sur les femmes en favorisant l'implication des hommes dans ce changement de modèle social dont ils sont également bénéficiaires.
- **Investir dans des infrastructures d'énergie durable, d'eau et d'assainissement sensibles au genre** au niveau national et au-delà pour réduire le fardeau du travail non rémunéré de soin, particulièrement pour les femmes et les filles vivant en situation de pauvreté. Ces efforts peuvent être facilités par une meilleure intégration et une participation accrue des femmes à la planification, à la gestion et à la conception des infrastructures. Il est nécessaire de prendre en compte les impacts des dégradations environnementales sur la situation des femmes et renforcer la préservation des écosystèmes, la lutte contre le changement climatique et contre les pollutions. En la matière, les projets entrepreneuriaux de femmes et de filles luttant contre le changement climatique, dans les pays du G7 et dans les pays du Sud, doivent être reconnus et encouragés, en termes de financements et de promotion, ainsi qu'en soutenant une mise en relation et un échange des connaissances entre les différent·e·s acteurs·trices impliqué·e·s.

2. Assurer l'égalité d'accès à un travail décent et mettre en oeuvre des mesures spécifiques pour lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles

- **Ratifier et mettre en oeuvre toutes les conventions internationales relatives aux femmes, la non-discrimination et au travail décent pour les travailleur·se·s des secteurs formel et informel**, ainsi que celles relatives au trafic humain, au travail forcé et au travail des enfants. Ces législations fournissent un ensemble complet de mesures et de principes pour atteindre l'égalité de genre et le respect des droits des femmes et des filles. Il faut s'assurer que les dispositifs déjà en places sont connus et respectés par les pays du G7.
- **Adopter des mesures pour favoriser l'accès et garantir un travail décent, sûr et bien rémunéré pour les femmes**, à salaire égal pour travail égal dans tous les secteurs, tout en favorisant l'accès à l'économie formelle des femmes travaillant dans l'économie informelle.
 - Dans ce cadre, les Etats du G7 doivent prendre des mesures exigeantes supplémentaires dans les secteurs publics et privés pour combler les **écarts de**



revenu entre les femmes et les hommes notamment sur les salaires et les retraites. L'Index de l'égalité femmes-hommes en France constitue un exemple d'instrument établi au niveau national qui permet de mesurer la parité salariale au sein des entreprises et d'identifier la nécessité de la mise en oeuvre de mécanismes de correction.

- Nous appelons également les dirigeant·e·s du G7 à accélérer la mise en oeuvre de l'engagement pris par le G7 de réduire de 25% d'ici 2025 **l'écart entre les sexes en matière de participation à la population active formelle**, en élaborant et finançant des plans nationaux pour une offre de travail décent et de haute qualité, et en rendant compte des progrès réalisés chaque année.
 - Il est aussi crucial de prendre des mesures pour favoriser **l'accès à l'économie formelle des femmes travaillant dans l'économie informelle** notamment via des formations, des évènements de recrutement au sein du circuit informel, des actions de sensibilisation.
- **Promouvoir les "Principes d'Autonomisation des Femmes" (Women's Empowerment Principles dits "WEP")** portés par ONU Femmes et le Pacte Mondial de l'ONU auprès des employeurs privés et publics. La charte des WEP constitue une feuille de route qui facilite le déploiement par les employeurs d'un ensemble exhaustif de mesures en faveur de l'emploi des femmes et de l'égalité femmes-hommes (non-discrimination, santé, sécurité, bien-être, éducation, formation, développement professionnel, redevabilité, etc.).
 - **Combattre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail.** Les Etats du G7 doivent soutenir l'adoption et la ratification rapide de la convention internationale de l'OIT pour mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail, en travaillant avec les autres gouvernements, les représentant·e·s des syndicats et les entreprises qui ont un rôle majeur à jouer via leurs politiques de responsabilité sociale (RSE) et via leurs politiques managériales. Les organisations travaillant sur les droits des femmes doivent également être étroitement consultées pour s'assurer que la convention prenne bien en compte les besoins de toutes les femmes. Les Etats du G7 doivent soutenir une convention accompagnée d'une recommandation, qui est la combinaison d'instruments la plus ambitieuse, en s'assurant que les éléments suivants soient pris en compte :
 - L'adoption d'une définition de "violence et harcèlement" (article 1) qui reconnaît que la violence et le harcèlement font parties d'un « ensemble de comportements et pratiques » pour montrer qu'il existe un continuum de violence et de harcèlement. La diversité et la multiplicité de ces abus doivent être inclus dans la convention.
 - Le soutien à une définition large et inclusive du terme de travailleur et travailleuse (article 2 du texte de la convention) ou à un périmètre large et inclusif des personnes couvertes par la Convention qui inclut l'économie formelle comme informelle, et protège les travailleurs et travailleuses indépendamment de leur statut contractuel, pour s'assurer que les travailleurs et travailleuses précaires soient bien protégé·e·s.
 - La défense d'une définition large de la notion de « monde du travail » (dans l'ensemble du texte et à l'article 3) qui couvre à la fois les espaces publics mais aussi



privés quand ceux-ci sont des lieux de travail, de manière à englober notamment le travail à domicile ou les travailleurs-euses domestiques.

3. Garantir l'accès et le contrôle des femmes aux ressources et au pouvoir économique et financier

- **Concevoir des services financiers pour le milliard de femmes qui n'a pas accès au système bancaire.** Les Etats du G7 doivent travailler en étroite collaboration avec les autorités locales et les organisations féministes de la société civile dans les pays du G7 et au-delà pour :
 - Garantir que les besoins spécifiques des femmes qui n'ont actuellement pas accès aux services financiers formels soient pris en compte, en considérant les barrières auxquelles elles font face. Par exemple, il est nécessaire d'identifier si ces femmes ne peuvent pas accéder à ces services pour des raisons géographiques, à cause de normes sociales, ou de politiques et réglementations discriminatoires, ou encore d'un manque de connaissances financières, formation etc. Des mesures spécifiques pour adresser et supprimer ces barrières doivent être mises en oeuvre. Une attention particulière doit être portée aux groupes les plus marginalisés.
 - Garantir que toutes les institutions financières suppriment les politiques discriminatoires et certaines réglementations existantes, notamment celles qui empêchent l'accès des femmes aux crédits et aux financements selon leur situation matrimoniale ou familiale.
- **Garantir des droits égaux pour les femmes sur les ressources économiques et l'accès à la propriété, le contrôle de la terre et les autres formes de propriété, ainsi que sur les ressources naturelles, au niveau national et dans les pays du Sud.** Ce faisant, les Etats du G7 vont améliorer la stabilité financière des femmes, ainsi que renforcer leur résilience face aux chocs climatiques. Ils doivent également s'attaquer aux obstacles juridiques, réglementaires et sociaux qui empêchent les femmes de participer sur un pied d'égalité à l'économie et supprimer les restrictions et lois inégalitaires en matière de succession et de propriété foncière.
- **Favoriser l'autonomisation économique par l'entrepreneuriat** à la fois en formant à la création d'activités génératrices de revenus, en aidant au développement des projets (passage à l'échelle) dans leurs contextes nationaux et au-delà, en accordant des financements et des conditions favorables de crédit et/ou en connectant les femmes à des fonds d'investissement pertinents et en favorisant les dispositifs d'accompagnement.
- **Analyser l'avenir du travail avec une perspective genre et concevoir des politiques qui assureront un impact équitable.**
 - Les grandes tendances telles que la "gig économie", l'automatisation et "l'apprentissage machine" doivent être analysées dans les pays du G7 et au-delà en tenant compte de leurs impacts spécifiques sur le genre, en mettant l'accent sur la



protection sociale et les droits des travailleuses ainsi qu'une formation en informatique pour les logiciels et techniques qu'impliquera la venue de l'intelligence artificielle.

- Des études démontrent que les femmes sont et seront les premières affectées par les impacts de l'intelligence artificielle et de la robotisation sur l'évolution des métiers. Ces impacts doivent être anticipés pour que les femmes occupant ces postes puissent être accompagnées dans leur reconversion (formation, accompagnement dans l'emploi notamment).

4. Adopter des mesures pour lutter contre la ségrégation horizontale et verticale dans le monde du travail

- **S'attaquer aux normes et stéréotypes de genre** qui ont un impact direct sur la participation des femmes au marché du travail :
 - **Adopter des mesures pour pallier la sous-représentation des femmes et des hommes dans des secteurs spécifiques** (ségrégation horizontale), notamment la participation des femmes dans les STEM, dans le numérique et dans les TIC, en facilitant l'accès des femmes et des filles à ces formations et l'accompagnement dans l'emploi. Au-delà, il est ainsi nécessaire de travailler sur la formation aux différents métiers pour décloisonner "métiers féminins" et "métiers masculins" et développer des pratiques non discriminatoires en luttant contre les stéréotypes professionnels et sociaux. A cet égard, il est également important de porter une attention particulière aux stéréotypes de genre susceptibles d'être véhiculés par les algorithmes et de nature à biaiser l'usage de l'intelligence artificielle notamment en matière de recrutement automatisé, en excluant les femmes de certains métiers, positions professionnelles voire de l'emploi.
 - **Prendre des mesures pour pallier la sous-représentation des femmes aux postes décisionnels** (ségrégation verticale), par exemple en introduisant des quotas pour la participation des femmes dans les Conseils d'Administration. Au-delà de l'équité, ces mesures permettront de renforcer des prises de décision sensibles au genre quel que soit le terrain d'intervention, public, privé, politique, économique, financier, diplomatique, etc.

Note

Le groupe d'engagement Women 7 (W7) rassemble des organisations de la société civile des pays du G7 et des pays en développement investies sur les droits des femmes et des filles. Il a pour mission de s'assurer que des engagements concrets en faveur de l'égalité femmes-hommes seront pris dans l'ensemble du processus du G7.

Contacts

- Sophie Chassot, CARE France, chassot@carefrance.org
- Céline Mas, Comité ONU Femmes France, celine.mas@onufemmes.fr